

ONZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal, 22 septembre – 3 octobre 2003

Point 3 : Objectifs de performance de la gestion du trafic aérien (ATM) en matière de sécurité, d'efficacité et de régularité, et rôle du concept de performances requises de l'ensemble du système (RTSP) à ce sujet

3.1 : Objectifs de performance de l'ATM

PERFORMANCES REQUISES POUR LES COMMUNICATIONS, LA NAVIGATION ET LA SURVEILLANCE

(Note présentée par la Colombie)

SOMMAIRE

La présente note explique la nécessité de fixer au niveau régional les exigences minimales en matière de communications, de navigation et de surveillance (CNS) et de gestion du trafic aérien (ATM) pour faciliter la mise en œuvre du concept opérationnel d'ATM et en atteindre les objectifs.

La suite proposée à la Conférence figure au paragraphe 4.

1. INTRODUCTION

1.1 Le caractère mondial de l'aviation exige que les améliorations du système soient mises en œuvre de façon harmonieuse par tous les États d'une région, faute de quoi les avantages escomptés ne se concrétiseront pas.

2. ANALYSE

2.1 Pour établir les minimums de séparation entre aéronefs, on détermine implicitement la capacité et l'efficacité de l'espace aérien. Les efforts individuels des États pour répondre aux exigences de performances CNS ou ATM ne permettront pas de parvenir aux objectifs des utilisateurs ni à l'utilisation optimale de l'espace aérien.

2.2 Il faut donc une homogénéité du niveau des services et des infrastructures pour garantir l'interopérabilité et la mise en œuvre du concept d'ATM sans solution de continuité.

3. **CONCLUSION**

3.1 Ce sont les plans régionaux de navigation aérienne qui permettront un développement homogène de l’aviation mondiale. Il est par conséquent souhaitable que, sur la base d’accords régionaux, on établisse des valeurs minimales des RCP, RSP, RASP et RNP de façon à les inclure dans les divers plans régionaux, en garantissant ainsi des niveaux minimaux de sécurité et d’efficience.

4. **SUITE PROPOSÉE**

4.1 La Conférence est invitée à convenir de la recommandation suivante :

Il est recommandé que l’OACI étudie la possibilité de recommander aux PIRG l’établissement de niveaux de performances minimales en matière de communications, navigation et surveillance pour leurs régions, afin de garantir la sécurité, l’interopérabilité et la mise en œuvre sans discontinuités du concept d’ATM mondiale.

— FIN —